

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2026- 054014- 006- 09- 01- -2026/1/22-18:11:17
METROPOLE DU GRAND NANCY- BUDGET TRANSPORTS- 2026- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Imputations non conformes au plan de compte règlementaire (nature) (FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_NATURE)

L'utilisation (dépense/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.

Veuillez vérifier les imputations budgétaires suivantes, présentes dans le flux mais inexistantes dans le plan de compte ou mal utilisées.

Article	Sens	Type	Vote
747	R	Ordre	780000
741	R	Réel	16656701

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24540067600145	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT METROPOLE DU GRAND NANCY METROPOLE DU GRAND NANCY
--	---

POSTE COMPTABLE DE : NANCY MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif

Budget primitif (BP) : BUDGET TRANSPORTS
relatif à l'exercice 2026



Instruction budgétaire et comptable M. 4 (1) applicable aux services publics industriels et commerciaux
locaux

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	33
A3.2 - Etalement des provisions	34
A4.1 - Equilibre des opérations financières	35
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	36
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	37
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	38
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	39
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	40
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	41
A6 - Etat des charges transférées	42
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	43

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	44
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	45
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	46
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	47
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	48
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	49
B1.7 - Etat des engagements reçus	50
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	51
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	53

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	54
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	58
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	59
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	60

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	61
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont budgétaires Délibération N°3 du 09/02/2023.

V – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget [« primitif » ou « cumulé »] primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 [« sans reprise des résultats de l'exercice N-1. » ou « avec reprise des résultats définitifs de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif » ou « avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. »]

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	112 153 308,00	94 716 607,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		112 153 308,00	94 716 607,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	40 799 616,00	40 799 616,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		40 799 616,00	40 799 616,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	152 952 924,00	135 516 223,00
---------------------	----------------	----------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	80 786 224,00	0,00	80 875 150,00	80 875 150,00	80 875 150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 262 430,00	0,00	1 362 742,00	1 362 742,00	1 362 742,00
014	Atténuations de produits	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 581 300,00	0,00	3 675 000,00	3 675 000,00	3 675 000,00
Total des dépenses de gestion des services		84 665 954,00	0,00	85 948 892,00	85 948 892,00	85 948 892,00
66	Charges financières	6 768 000,00	0,00	7 059 800,00	7 059 800,00	7 059 800,00
67	Charges exceptionnelles	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		91 518 954,00	0,00	93 008 692,00	93 008 692,00	93 008 692,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	6 285 116,00		6 142 741,00	6 142 741,00	6 142 741,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	11 000 000,00		13 001 875,00	13 001 875,00	13 001 875,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		17 285 116,00		19 144 616,00	19 144 616,00	19 144 616,00
TOTAL		108 804 070,00	0,00	112 153 308,00	112 153 308,00	112 153 308,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	112 153 308,00
---	-----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 554 076,00	0,00	18 300 000,00	18 300 000,00	18 300 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	72 000 000,00	0,00	72 500 000,00	72 500 000,00	72 500 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 519 607,00	0,00	2 519 607,00	2 519 607,00	2 519 607,00
75	Autres produits de gestion courante	1 276 000,00	0,00	1 397 000,00	1 397 000,00	1 397 000,00
Total des recettes de gestion des services		93 349 683,00	0,00	94 716 607,00	94 716 607,00	94 716 607,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	14 174 387,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		107 524 070,00	0,00	94 716 607,00	94 716 607,00	94 716 607,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 280 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 280 000,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		108 804 070,00	0,00	94 716 607,00	94 716 607,00	94 716 607,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	94 716 607,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	19 144 616,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 125 000,00	0,00	6 215 800,00	6 215 800,00	6 215 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	37 190 000,00	0,00	10 329 200,00	10 329 200,00	10 329 200,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	39 315 000,00	0,00	16 655 000,00	16 655 000,00	16 655 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 005 116,00	0,00	18 364 616,00	18 364 616,00	18 364 616,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	16 005 116,00	0,00	18 364 616,00	18 364 616,00	18 364 616,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	55 320 116,00	0,00	35 019 616,00	35 019 616,00	35 019 616,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 280 000,00		780 000,00	780 000,00	780 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	8 052 592,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 332 592,00		5 780 000,00	5 780 000,00	5 780 000,00
	TOTAL	64 652 708,00	0,00	40 799 616,00	40 799 616,00	40 799 616,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	40 799 616,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	2 410 000,00	0,00	4 039 000,00	4 039 000,00	4 039 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	36 905 000,00	0,00	12 616 000,00	12 616 000,00	12 616 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	39 315 000,00	0,00	16 655 000,00	16 655 000,00	16 655 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		39 315 000,00	0,00	16 655 000,00	16 655 000,00	16 655 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	6 285 116,00		6 142 741,00	6 142 741,00	6 142 741,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	11 000 000,00		13 001 875,00	13 001 875,00	13 001 875,00
041	Opérations patrimoniales (4)	8 052 592,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		25 337 708,00		24 144 616,00	24 144 616,00	24 144 616,00
TOTAL		64 652 708,00	0,00	40 799 616,00	40 799 616,00	40 799 616,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	40 799 616,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

18 364 616,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	80 875 150,00		80 875 150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 362 742,00		1 362 742,00
014	Atténuations de produits	36 000,00		36 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 675 000,00		3 675 000,00
66	Charges financières	7 059 800,00	0,00	7 059 800,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	13 001 875,00	13 001 875,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		6 142 741,00	6 142 741,00
Dépenses d'exploitation – Total		93 008 692,00	19 144 616,00	112 153 308,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	112 153 308,00
---	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	780 000,00	780 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	18 364 616,00	0,00	18 364 616,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	110 000,00	0,00	110 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	6 215 800,00	0,00	6 215 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	10 329 200,00	5 000 000,00	15 329 200,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		35 019 616,00	5 780 000,00	40 799 616,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	40 799 616,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	18 300 000,00		18 300 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	72 500 000,00		72 500 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 519 607,00		2 519 607,00
75	Autres produits de gestion courante	1 397 000,00		1 397 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		94 716 607,00	0,00	94 716 607,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	94 716 607,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	4 039 000,00	0,00	4 039 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		1 875,00	1 875,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 616 000,00	0,00	12 616 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		13 000 000,00	13 000 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		6 142 741,00	6 142 741,00
Recettes d'investissement – Total		16 655 000,00	24 144 616,00	40 799 616,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	40 799 616,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	80 786 224,00	80 875 150,00	80 875 150,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	70 000,00	65 000,00	65 000,00
6064	Fournitures administratives	2 800,00	2 600,00	2 600,00
611	Sous-traitance générale	79 090 000,00	79 053 000,00	79 053 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	50,00	50,00
6135	Locations mobilières	90 000,00	90 000,00	90 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	48 000,00	53 000,00	53 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	63 000,00	53 000,00	53 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	700,00	700,00	700,00
6156	Maintenance	21 500,00	20 500,00	20 500,00
6168	Autres	2 500,00	1 800,00	1 800,00
618	Divers	3 800,00	98 800,00	98 800,00
6226	Honoraires	290 000,00	407 000,00	407 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	150 000,00	0,00	0,00
6248	Divers	12 000,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	4 200,00	4 200,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	40 000,00	15 000,00	15 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	24 500,00	25 500,00	25 500,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	550 000,00	550 000,00	550 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	150 000,00	250 000,00	250 000,00
63512	Taxes foncières	169 424,00	172 000,00	172 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 262 430,00	1 362 742,00	1 362 742,00
6331	Versement de mobilité	15 048,00	15 720,00	15 720,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 681,00	8 022,00	8 022,00
6411	Salaires, appointements, commissions	685 645,00	740 074,00	740 074,00
6413	Primes et gratifications	177 328,00	187 552,00	187 552,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	152 465,00	162 098,00	162 098,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	172 067,00	198 789,00	198 789,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	10 819,00	10 588,00	10 588,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	1 944,00	2 083,00	2 083,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	750,00	750,00	750,00
648	Autres charges de personnel	38 683,00	37 066,00	37 066,00
014	Atténuations de produits (7)	36 000,00	36 000,00	36 000,00
739	Restitut° taxe Versement mobilité	36 000,00	36 000,00	36 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 581 300,00	3 675 000,00	3 675 000,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	177 300,00	200 000,00	200 000,00
6552	Subventions déquiperment versées	0,00	16 200,00	16 200,00
6553	Subventions de fonctionnement versées	0,00	3 417 800,00	3 417 800,00
65735	Subv. exploitat° groupements	2 100 000,00	0,00	0,00
65737	Subv. exploitat° autres EPL	10 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. exploitat° autres organismes	290 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	4 000,00	0,00	0,00
6585	Intérêts moratoires	0,00	40 000,00	40 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		84 665 954,00	85 948 892,00	85 948 892,00
66	Charges financières (b) (8)	6 768 000,00	7 059 800,00	7 059 800,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 768 000,00	6 151 000,00	6 151 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	908 800,00	908 800,00
67	Charges exceptionnelles (c)	85 000,00	0,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	85 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		91 518 954,00	93 008 692,00	93 008 692,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	6 285 116,00	6 142 741,00	6 142 741,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	11 000 000,00	13 001 875,00	13 001 875,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	11 000 000,00	13 000 000,00	13 000 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	1 875,00	1 875,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		17 285 116,00	19 144 616,00	19 144 616,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		17 285 116,00	19 144 616,00	19 144 616,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		108 804 070,00	112 153 308,00	112 153 308,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	112 153 308,00
---	-----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 912 016,36
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 003 216,36
= Différence ICNE N – ICNE N-1	908 800,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 554 076,00	18 300 000,00	18 300 000,00
7061	Transport de voyageur	17 500 000,00	18 240 000,00	18 240 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	54 076,00	60 000,00	60 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	72 000 000,00	72 500 000,00	72 500 000,00
734	Versement de mobilité	72 000 000,00	72 500 000,00	72 500 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 519 607,00	2 519 607,00	2 519 607,00
7471	Subv. exploitat° État	1 434 607,00	0,00	0,00
7472	Subv. exploitat° Régions	1 085 000,00	0,00	0,00
748	Des tiers	0,00	2 519 607,00	2 519 607,00
75	Autres produits de gestion courante	1 276 000,00	1 397 000,00	1 397 000,00
753	Comp./relèv.seuil assuj.vers.transport	365 000,00	365 000,00	365 000,00
7588	Autres	911 000,00	1 032 000,00	1 032 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		93 349 683,00	94 716 607,00	94 716 607,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	14 174 387,00	0,00	0,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	14 174 387,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		107 524 070,00	94 716 607,00	94 716 607,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 280 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 280 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 280 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		108 804 070,00	94 716 607,00	94 716 607,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	94 716 607,00
--	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	110 000,00	110 000,00
2031	Frais d'études	0,00	110 000,00	110 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 125 000,00	6 215 800,00	6 215 800,00
2111	Terrains nus	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00
2135	Installations générales, agencements	795 000,00	365 000,00	365 000,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	830 000,00	3 950 800,00	3 950 800,00
2183	Matériel de bureau et informatique	500 000,00	800 000,00	800 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	37 190 000,00	10 329 200,00	10 329 200,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	35 490 000,00	9 329 200,00	9 329 200,00
238	Avances commandes immo. incorp.	1 700 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des dépenses d'équipement		39 315 000,00	16 655 000,00	16 655 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 005 116,00	18 364 616,00	18 364 616,00
1641	Emprunts en euros	14 291 500,00	16 651 000,00	16 651 000,00
16878	Remboursements des autres dettes	1 713 616,00	1 713 616,00	1 713 616,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		16 005 116,00	18 364 616,00	18 364 616,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		55 320 116,00	35 019 616,00	35 019 616,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 280 000,00	780 000,00	780 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 280 000,00	780 000,00	780 000,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	700 000,00	500 000,00	500 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	13 000,00	13 000,00	13 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	15 000,00	15 000,00	15 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	12 000,00	12 000,00	12 000,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	400 000,00	200 000,00	200 000,00
139188	des tiers	140 000,00	40 000,00	40 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	8 052 592,00	5 000 000,00	5 000 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	8 052 592,00	5 000 000,00	5 000 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		9 332 592,00	5 780 000,00	5 780 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		64 652 708,00	40 799 616,00	40 799 616,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	40 799 616,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	2 410 000,00	4 039 000,00	4 039 000,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	1 310 000,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	4 039 000,00	4 039 000,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	1 100 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	36 905 000,00	12 616 000,00	12 616 000,00
1641	Emprunts en euros	36 905 000,00	12 616 000,00	12 616 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		39 315 000,00	16 655 000,00	16 655 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		39 315 000,00	16 655 000,00	16 655 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	6 285 116,00	6 142 741,00	6 142 741,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	11 000 000,00	13 001 875,00	13 001 875,00
15112	Provisions litiges et contentieux	0,00	1 875,00	1 875,00
28031	Frais d'études	70 000,00	70 000,00	70 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28121	Aménagement Terrains nus	500,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	35 000,00	40 000,00	40 000,00
28131	Bâtiments	100 000,00	100 000,00	100 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	550 000,00	50 000,00	50 000,00
28138	Autres constructions	200 000,00	200 000,00	200 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 333 500,00	4 829 000,00	4 829 000,00
28154	Matériel industriel	30 000,00	30 000,00	30 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	4 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
28157	Aménagements des matériels industriels	80 000,00	80 000,00	80 000,00
28181	Installations générales, agencements	35 000,00	35 000,00	35 000,00
28182	Matériel de transport	30 000,00	30 000,00	30 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	900 000,00	900 000,00	900 000,00
28184	Mobilier	15 000,00	15 000,00	15 000,00
28188	Autres	120 000,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		17 285 116,00	19 144 616,00	19 144 616,00
041	Opérations patrimoniales (8)	8 052 592,00	5 000 000,00	5 000 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	8 052 592,00	5 000 000,00	5 000 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		25 337 708,00	24 144 616,00	24 144 616,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		64 652 708,00	40 799 616,00	40 799 616,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				40 799 616,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					6 193 305,31									
1641 Emprunts en euros (total)					6 193 305,31									
17590 (SG-17590)	SOCIETE GENERALE	05/11/2008	10/12/2008	29/03/2009	200 000,00	F	FIXE	3,690	3,591		T	P	O	A-1
237133 (CIB-237133)	CREDIT AGRICOLE CIB	22/12/2006	29/12/2006	29/12/2007	700 000,00	C	TAUX STRUCTURES	3,470	3,852		A	P	O	B-4
270343 (CIB-270343-T1)	CREDIT AGRICOLE CIB	17/12/2007	20/12/2007	31/03/2008	320 000,00	V	TAUX STRUCTURE	3,030	3,136		A	P	O	A-1
322013 (CIB-322013)	CREDIT AGRICOLE CIB	28/06/2010	01/07/2010	01/10/2010	200 000,00	F	FIXE	3,690	3,797		T	C	O	A-1
4100 (AFL-4100)	AGENCE FRANCE LOCALE	24/12/2024	27/12/2024	22/12/2025	400 000,00	V	EURIBOR12M	3,415	3,406		A	C	O	A-1
560 (SG-560)	SOCIETE GENERALE	22/12/2009	31/12/2009	31/01/2010	400 000,00	F	FIXE	3,565	3,678		M	C	O	A-1
925538DP (PBB-925538DP)	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK	05/12/2013	16/12/2013	02/04/2014	200 000,00	F	FIXE	3,715	3,812		T	C	O	A-1
C706671 (CFF-C706671)	CREDIT FONCIER (GPE CE)	20/12/2016	01/12/2016	01/03/2017	53 286,31	F	FIXE	2,860	2,933		T	P	O	A-1
MIN553473EUR (LBP-MIN553473)	LA BANQUE POSTALE	12/12/2025	30/12/2025	01/04/2027	421 019,00	V	EURIBOR12M	2,764	3,829		A	C	O	A-1
MIS508928EUR (CAFF-MIS508928)	CAFFIL	12/05/2016	01/06/2016	01/06/2017	529 000,00	F	FIXE	1,880	1,907		A	P	O	A-1
MON504825EUR (LBP-MON503469)	CAFFIL	29/05/2015	24/06/2015	01/01/2016	2 570 000,00	F	FIXE	1,530	1,536		S	C	O	A-1
MON530664EUR (LBP-MON528026)	CAFFIL	23/07/2019	10/09/2019	01/01/2020	200 000,00	F	FIXE	0,810	0,824		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					6 193 305,31									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 297 544,14					277 623,59	62 007,86	0,00	27 620,32
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 297 544,14					277 623,59	62 007,86	0,00	27 620,32
17590 (SG-17590)	N	0,00	A-1	43 977,17	2,99	F	FIXE	3,690	13 936,97	1 451,26	0,00	9,24
237133 (CIB-237133)	N	0,00	B-4	49 526,18	0,99	C	TAUX STRUCTURES	7,000	49 526,18	3 514,98	0,00	0,00
270343 (CIB-270343-T1)	N	0,00	A-1	69 926,53	3,00	F	FIXE	3,050	22 181,28	2 162,38	0,00	4,05
322013 (CIB-322013)	N	0,00	A-1	47 500,00	4,50	F	FIXE	3,690	10 000,00	1 636,92	0,00	353,62
4100 (AFL-4100)	N	0,00	A-1	380 000,00	18,98	V	EURIBOR12M	3,214	20 000,00	12 382,83	0,00	312,30
560 (SG-560)	N	0,00	A-1	80 000,01	4,00	F	FIXE	3,565	20 000,04	2 558,71	0,00	5,94
925538DP (PBB-925538DP)	N	0,00	A-1	82 500,00	8,00	F	FIXE	3,715	10 000,00	2 966,07	0,00	680,83
C706671 (CFF-C706671)	N	0,00	A-1	22 312,03	5,17	F	FIXE	2,860	3 984,43	603,81	0,00	45,14
MIN553473EUR (LBP-MIN553473)	N	0,00	A-1	421 019,00	20,25	V	ESTER	2,764	0,00	2 554,13	0,00	10 547,37
MIS508928EUR (CAFF-MIS508928)	N	0,00	A-1	406 783,22	15,42	F	FIXE	1,880	17 194,69	7 753,74	0,00	4 353,87
MON504825EUR (LBP-MON503469)	N	0,00	A-1	1 542 000,00	14,50	F	FIXE	1,530	102 800,00	23 199,39	0,00	11 009,88
MON530664EUR (LBP-MON528026)	N	0,00	A-1	152 000,00	18,75	F	FIXE	0,810	8 000,00	1 223,64	0,00	298,08
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 297 544,14					277 623,59	62 007,86	0,00	27 620,32

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
237133 (CIB-237133)	CREDIT AGRICOLE CIB	700 000,00	49 526,18	4	20,00		3.47	7	49 134,63		7,000	3 514,98	0,00	1,50
TOTAL (B)		700 000,00	49 526,18						49 134,63			3 514,98	0,00	1,50
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		700 000,00	49 526,18						49 134,63			3 514,98	0,00	1,50

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 248 017,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	1	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	1,50	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	49 526,18	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		(5)	(6)						
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1		
L	1311 AMORTISSABLE	15	01/01/1996
L	1314 SUBVENTIONS COM	15	01/01/1996
L	1317 AMORTISSABLE	15	01/01/1996
L	1 AN - HISTORIQUE SANS SEUIL DE 500 ? - 2182	1	01/01/1996
L	1 AN - HISTORIQUE SANS SEUIL DE 500 ? - 2183	1	01/01/1996
L	1 AN - HISTORIQUE SANS SEUIL DE 500 ? - 2188	1	01/01/1996
L	1311 AFFECTATION	15	01/01/1996
L	1318 AFFECTATION - BIENS TRANSFERES DEPUIS LE BP	15	01/01/1996
L	HISTORIQUE SANS SEUIL DE 500 ? - 2153	1	01/01/1996
L	1313 AMORTISSABLE	15	01/01/1996
L	1313 AFFECTATION	15	01/01/1996
L	1 AN - HISTORIQUE SANS SEUIL DE 500 ? - 2184	1	01/01/1996
L	1 AN - HISTORIQUE SANS SEUIL DE 500 ? - 2135	1	01/01/1996
L	1312 AFFECTATION	15	01/01/1996
L	10 ANS - MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE - HISTORIQUE	10	01/01/1996
L	10 ANS 2184 - MOBILIER - RATRAPAGE HISTORIQUE	10	01/01/1996
L	1318 AMORTISSABLE / DUREE RESIDUELLE BIEN FINANCE	15	01/01/1996
L	1 AN - HISTORIQUE SANS SEUIL DE 500 ? - 2157	5	01/01/1996
L	1312 AMORTISSABLE	15	01/01/1996
L	1314 AFFECTATION	15	01/01/1996
L	1 AN - HISTORIQUE SANS SEUIL DE 500 ? - 2031	5	01/01/1996
L	1317 AFFECT	15	01/01/1996
L	40 ANS - AMENAGEMENT DE TERRAINS	40	01/01/1996
L	AU 01/01/13- NATURE 2156 (2182 BP) MISE EN AFFECTATION	15	01/01/2000
L	TRANSFERT 40 ANS	40	01/01/2010
L	5 ANS - FRAIS D'ETUDES	5	01/01/2011
L	40 ANS - AUTRES CONSTRUCTIONS	40	01/01/2011
L	12 ANS - MOBILIER	12	01/01/2011
L	2 ANS - FRAIS D'ETUDES	2	01/01/2011
L	40 ANS - AGENCEMENTS CONSTRUCTIONS	40	01/01/2011
L	40 ANS - INSTALLATIONS DE VOIRIE	40	01/01/2011
L	10 ANS - INSTALLATIONS DEFENSE INCENDIE	10	01/01/2011
L	20 ANS - AMENAGEMENT MATERIEL ET OUTILLAGE	20	01/01/2011
L	10 ANS - AMENAGEMENT MATERIEL ET OUTILLAGE	10	01/01/2011
L	10 ANS - MATERIEL DE TRANSPORT	10	01/01/2011
L	18 ANS - MATERIEL DE TRANSPORT	18	01/01/2011
L	2 ANS - ANNONCES MATERIEL DE TRANSPORT	2	01/01/2011
L	5 ANS - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5	01/01/2011
L	10 ANS - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	10	01/01/2011
L	7 ANS - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7	01/01/2011
L	5 ANS - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5	01/01/2011

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
L	TRANSFERT 40 ANS CONSTRUCTIONS	40	01/01/2011
L	25 ANS - MATERIEL DE TRANSPORT	25	01/01/2011
L	TRANSFERT 20 ANS AGENCEMENT CONSTRUCT	20	01/01/2011
L	20 ANS - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20	01/01/2011
L	5 ANS - ETUDES INSTALLATIONS DEFENSE INCENDIE	5	01/01/2011
L	5 ANS - ETUDES MATERIEL DE TRANSPORT	5	01/01/2011
L	12 ANS - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12	01/01/2011
L	TRANSFERT 6 ANS	6	01/01/2011
L	15 ANS - MATERIEL TRANSPORT - RATRAPAGE HISTORIQUE	15	01/01/2012
L	10 ANS - MATERIEL DE TRANSPORT - ACQUISITION DIRECTE	10	01/01/2012
L	40 ANS - CONSTRUCTIONS BÂTIMENTS - HISTORIQUE	40	31/12/2012
L	40 ANS - INSTALLATIONS COMPLEXES SPÉCIALISÉES	40	31/12/2012
L	40 ANS - INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS	40	31/12/2012
L	40 ANS - AGENCEMENT MATÉRIEL INDUSTRIEL -HISTORIQUE	40	31/12/2012
L	5 ANS - MATERIEL INDUSTRIEL	5	31/12/2012
L	10 ANS VARIABLE - AUTRE IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10	31/12/2012
L	5 ANS - LOGICIELS SPECIFIQUES (DAT)	5	01/01/2013
L	15 ANS - MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITATION	15	01/01/2013
L	10 ANS- MATÉRIEL INDUSTRIEL	10	01/01/2013
L	5 ANS - FRAIS D'ETUDES	5	01/01/2013
L	15 ANS - SYSTEME D'EXPLOITATION (RADIO)	15	01/01/2013
L	15 ANS- INSTALLATIONS VOIRIE (VALIDEURS)	15	01/01/2013
L	10 ANS - AUTRES INSTALLATIONS DE VOIRIE	10	01/01/2013
L	2 ANS- ANNONCES AUTRES INSTALLATIONS	2	01/01/2013
L	20 ANS - AUTRES INSTALLATIONS DE VOIRIE	20	01/01/2013
L	5 ANS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5	01/01/2013
L	10 ANS - MATERIEL TRANSPORT- RATRAPAGE HISTORIQUE	10	01/01/2013
L	2154 - MATÉRIEL INDUSTRIEL	5	01/01/2013
L	10 ANS - INSTALLATIONS GÉNÉRALES - AGENCEMENTS	10	01/01/2013
L	10 ANS - MOBILIER - ACQUISITION DIRECTE	10	01/01/2013
L	10 ANS - MATÉRIEL BUREAU ET INFO- ACQUISITION DIRECTE	10	01/01/2013
L	15 ANS- INSTALLATIONS VOIRIE (MOBILIERS)	15	01/01/2013
L	50 ANS - AUTRES INSTALLATIONS DE VOIRIE	50	01/01/2013
L	10 ANS - LOGICIELS ET LICENCES INFORMATIQUE	10	01/01/2013
L	2153 DIRECT - INSTALLATION VOIRIE - DURÉE AJUSTABLE	10	01/01/2013
L	2 ANS - ANNONCES AGENCEMENT CONSTRUCTIONS	2	01/01/2013
L	20 ANS- AGENCEMENT CONSTRUCTION	20	01/01/2013
L	50 ANS - TERRAINS NUS	50	01/01/2013
L	10 ANS AGENCEMENT/AMENAGEMENT MATERIEL /OUTILLAGE INDUSTRIEL	10	08/02/2019
L	20 ANS INSTALATION GENERALE, AGENCEMENT, AMENAGEMENT DIVERS	20	08/02/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitués à l'ouverture	Montant total constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	1 875,00		0,00	1 875,00	0,00	1 875,00
- Adavie : demande de remboursement du versement mobilité	1 875,00	05/02/2026	0,00	1 875,00	0,00	1 875,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	1 875,00		0,00	1 875,00	0,00	1 875,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	19 144 616,00	19 144 616,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	19 144 616,00	19 144 616,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		19 144 616,00	I 19 144 616,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		18 364 616,00	18 364 616,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	16 651 000,00	16 651 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	1 713 616,00	1 713 616,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		780 000,00	780 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>780 000,00</i>	<i>780 000,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		19 144 616,00	III 19 144 616,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		19 144 616,00	19 144 616,00
15...	Provisions pour risques et charges		
15112	Provisions litiges et contentieux	1 875,00	1 875,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	70 000,00	70 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 000,00	1 000,00
28121	Aménagement Terrains nus	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	40 000,00	40 000,00
28131	Bâtiments	100 000,00	100 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	50 000,00	50 000,00
28138	Autres constructions	200 000,00	200 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 000 000,00	1 000 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	4 829 000,00	4 829 000,00
28154	Matériel industriel	30 000,00	30 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	5 500 000,00	5 500 000,00
28157	Aménagements des matériels industriels	80 000,00	80 000,00
28181	Installations générales, agencements	35 000,00	35 000,00
28182	Matériel de transport	30 000,00	30 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	900 000,00	900 000,00
28184	Mobilier	15 000,00	15 000,00
28188	Autres	120 000,00	120 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	6 142 741,00	6 142 741,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde
TOTAL				I	II	III	I-(II + III)
				0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relatives aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	1 071 935,51
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	1 071 935,51
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	2 143 871,02
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
---	---------------	------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6552	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	OT BLAINVILLE	SNCF	Autre personne de droit privé	16 200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2022 - 9101G DEPENSES COMMUNES 4 LIGNES BHNS P2M	23 864 899,39	959 999,00	24 824 898,39	19 431 892,31	4 543 506,08	849 500,00
2019 - 2401L DEVELOPPEMENT DES USAGES TRANSPORTS URBAINS	6 614 448,86	0,00	6 614 448,86	6 614 448,86	0,00	0,00
2019 - 2401K INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS DSP MOBILITES TRANSPORTS URBAINS	6 185 713,80	0,00	6 185 713,80	6 185 713,80	0,00	0,00
2022 - 9101A LIGNE 1 TROLLEYBUS P2M	75 184 997,46	1 200 000,00	76 384 997,46	74 085 049,68	2 299 947,78	0,00
2022 - 9101B LIGNE BLEUE P2M	45 247 643,33	0,00	45 247 643,33	1 296 976,66	2 002 166,67	41 948 500,00
2022 - 9101C LIGNE JAUNE P2M	35 274 209,12	-629 700,00	34 644 509,12	1 257 509,12	0,00	33 387 000,00
2022 - 9101D LIGNE ORANGE P2M	45 546 930,00	-1 155 080,00	44 391 850,00	275 000,00	0,00	44 116 850,00
2022 - 9101E LIGNE VERTE P2M	66 588 340,64	-1 968 900,00	64 619 440,64	1 394 560,64	650 000,00	62 574 880,00
2022 - 9101F MATÉRIELS ROULANTS P2M P2M	84 293 327,77	160 000,00	84 453 327,77	34 505 369,07	1 947 958,70	48 000 000,00
2019 - 5000A MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE DES BATIMENTS AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	2 197,85	0,00	2 197,85	2 197,85	0,00	0,00
2019 - 2402A NOUVEAU TRAMWAY NOUVEAU TRAMWAY	11 129 378,38	0,00	11 129 378,38	11 129 378,38	0,00	0,00
2023 - 3302H RENOUVELLEMENT TRANSPORTS EN COMMUN PCAET A2 ACCÉLÉRER ESSOR MOBILITÉS DURABLES DÉCARBONÉES	27 300 000,00	0,00	27 300 000,00	0,00	0,00	27 300 000,00
2022 - 9101H STATIONNEMENT, PARKINGS, P+R, PEM P2M	6 810 677,75	1 450 000,00	8 260 677,75	58 600,14	527 077,61	7 675 000,00
2026 - 9105A TERMINUS BLAINVILLE RESEAUX FERRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2023 - 9104A TRANSP COMMUN - OPERATIONS CONTRACTUALISES AVEC DELEGATAIRE TRANSP COMMUN - OPERATIONS CONTRACTUALI	35 391 042,44	8 128 000,00	43 519 042,44	28 181 153,79	7 479 888,65	7 858 000,00
2023 - 9103A URBANLOOP URBANLOOP	17 769 281,72	3 000 000,00	20 769 281,72	7 813 126,31	9 416 155,41	3 540 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2024 - AETRANSPF DSP TRANSPORT PART FIXE	179 855 932,44	-1 037 000,00	178 818 932,44	117 655 932,44	61 163 000,00	0,00
2024 - AETRANSPV DSP TRANSPORTS PART VARIABLE	44 387 412,67	-710 000,00	43 677 412,67	25 877 412,67	17 800 000,00	0,00
2024 - AETRAM GESTION DE LA HALLE TRAM	538 505,13	0,00	538 505,13	178 505,13	90 000,00	270 000,00
2026 - AERESEAU RESEAU FERRE	0,00	309 200,00	309 200,00	0,00	16 200,00	293 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	0,00	8,00	7,58	1,00	8,58
ADJOINT ADMINIS.TER. PL.2E	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	1,00	0,00	1,00	1,58	0,00	1,58
ATTACHE PRINCIPAL	A	5,00	0,00	5,00	0,00	1,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	4,00
REDACTEUR TERRITORIAL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		11,00	0,00	11,00	8,33	2,00	10,33
AGENT DE MAITRISE	C	3,00	0,00	3,00	2,33	0,00	2,33
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,50	0,00	1,50
INGENIEUR	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR TERRITORIAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,50	0,00	0,50
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		19,00	0,00	19,00	15,91	3,00	18,91

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	695.0	0,00	332-8-2° Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518.0	0,00	332-8-2° Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	450.0	0,00	332-8-2° Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	366.0	0,00	332-13 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	678.0	0,00	332-24 Contrat de projet pour une durée minimale	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	615.0	0,00	332-24 Contrat de projet pour une durée minimale	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(2) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à . Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (2)</u>				
23/11/2018 - concession	KEOLIS SA	KEOLIS GRAND NANCY	Société anonyme	1 014 428,00
<u>Détention d'une part de capital</u>				
<u>Garantie d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				
31/03/2017 - autres	Syndicat Mixte des Transports en Commun Suburbains	SMT Transports Suburbains Nancy	Syndicat mixte	2 500,00

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

MATHERON Vincent. Vice-Président délégué aux finances	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le